



Etablissement Public
d'Aménagement et de
Gestion des Eaux –
Huveaune Côtiers Ayalades



PAPI Huveaune-Ayalades Action 6.1 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Aménagement de l'Huveaune entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement

**Annexe 3 - Demande d'examen au cas par cas au titre de
l'Article R.122-2 du Code de l'environnement – CERFA
N°14734*03**



Rapport n°120108/version A– Février 2023

Projet suivi par Lise MOUCHE – 06.10.79.24.92 – lise.mouche@anteagroup.fr

Fiche signalétique

PAPI Huveaune-Aygalades Action 6.1 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Aménagement de l'Huveaune entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement

Annexe 3 - Demande d'examen au cas par cas au titre de l'Article R.122-2 du Code de l'environnement – CERFA N°14734*03

CLIENT

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds
13400 AUBAGNE

Matthieu SEBIRE
Chef de projets GEMAPI
06.38.04.80.59

RAPPORT D'ANTEA GROUP

Responsable du projet Lise MOUCHE

Interlocuteur commercial Lise MOUCHE

Implantation chargée du suivi du projet Implantation d'Aubagne

04.42.08.70.70

Secretariat.marseille-fr@anteagroup.com

Rapport n° 120108

Version n° A

Votre commande et date Marché n°2021-03

Projet n° PACP210254

	Nom	Fonction	Date	Signature
--	-----	----------	------	-----------

Rédaction	Nell DUSSEAUX	Ingénieur d'étude	Février 2023	
-----------	---------------	-------------------	--------------	--

Approbation	Claire ARRIGHI Lise MOUCHE	Ingénieure de projets Cheffe de projets	Février 2023	
-------------	-------------------------------	--	--------------	--

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	07/02/2023	8		Version initiale

Table des figures

Figure 1 : Localisation des photographies du site d'étude.....	4
Figure 2 : Photographie 1 : Huveaune en aval de la zone de projet	5
Figure 3 : Photographie 2 : Huveaune sur le tronçon 3 réaménagé	5
Figure 4 : Photographie 3 : Huveaune sur le tronçon 2 réaménagé	6
Figure 5 : Photographie 4 : Huveaune sur le tronçon 1 réaménagé	6
Figure 6 : Photographie 5 : Huveaune sur le tronçon 1 réaménagé (pont Av. Barbaroux en fond)	7
Figure 7 : Photographie 6 : Huveaune en amont de la zone d'étude	7

Photographies de la zone de projet avec localisation cartographique (15 septembre 2021) :

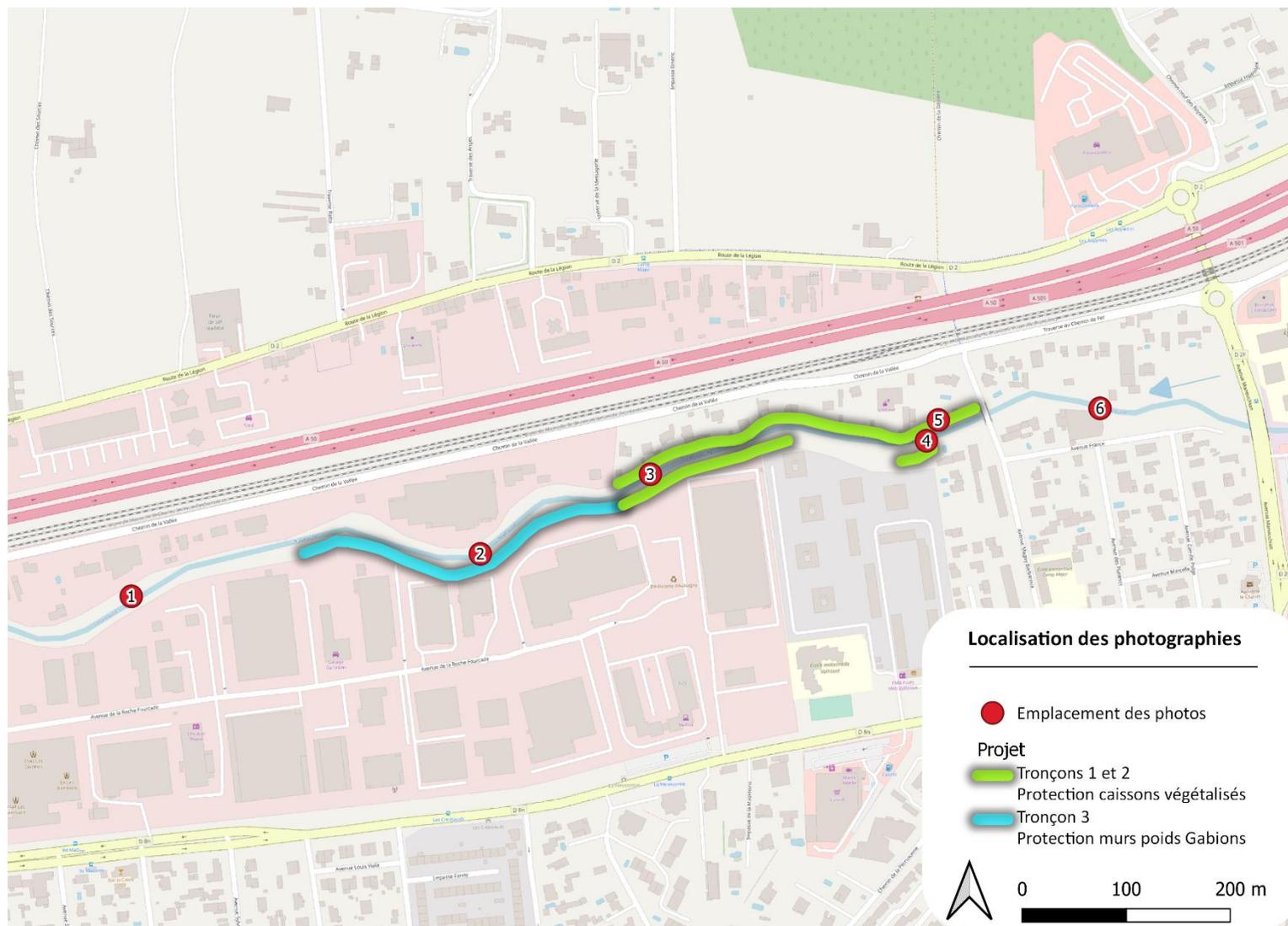


Figure 1 : Localisation des photographies du site d'étude



Figure 2 : Photographie 1 : Huveaune en aval de la zone de projet



Figure 3 : Photographie 2 : Huveaune sur le tronçon 3 réaménagé



Figure 4 : Photographie 3 : Huveaune sur les tronçons 1 et 2 réaménagés



Figure 5 : Photographie 4 : Huveaune sur les tronçons 1 et 2 réaménagés



Figure 6 : Photographie 5 : Huveaune sur les tronçons 1 et 2 réaménagés (pont Av. Barbaroux en fond)



Figure 7 : Photographie 6 : Huveaune en amont de la zone d'étude

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>